

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ SAINT-PATRICE-DE-BEAURIVAGE**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de Saint-Patrice-de-Beaurivage tenue le lundi 10 décembre 2012 à 19h30 au lieu habituel des sessions dudit conseil, sis au 530, rue Principale, à Saint-Patrice-de-Beaurivage.

PRÉSENTS :	M. Lewis Camden	maire
	M. Richard Breton	conseiller poste 1
	M. Richard Lefèbvre	conseiller poste 2
	M. Denis Toutant	conseiller poste 3
	M. Pierre Bilodeau	conseiller poste 4
	Mme Louise Lefèbvre Vail	conseillère poste 5
	M. Jacques Chabot	conseiller poste 6

Tous membres du conseil et formant quorum.

Est également présent le Directeur général et Secrétaire-Trésorier, Frédéric Desjardins.

Un avis spécial a été donné le 7 décembre 2012 par Monsieur Frédéric Desjardins, Directeur général et Secrétaire-Trésorier, qu'une session extraordinaire du Conseil municipal de cette Municipalité sera tenue au lieu ordinaire des sessions à dix-neuf heures trente, lundi le 10 décembre 2012 et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants à savoir :

- Reprofilage du fossé localisé entre les lots no 4 679 060 et 4 449 686;
- Préparation du goûter | Rencontre des maires de la MRC de Lotbinière du 9 janvier 2013;
- Autorisation à payer les dépenses incompressibles pour l'année 2013.

---

**RÉSOLUTION 1183-10-12-2012**  
**OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 NOVEMBRE 2012**

L'ouverture de la séance extraordinaire du 10 décembre 2012 est proposée par le conseiller Richard Breton à 19h52.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**RÉSOLUTION 1184-10-12-2012**  
**REPROFILAGE DU FOSSÉ LOCALISÉ ENTRE LES LOTS NO 4 679 060 ET 4 449 686**

Il est proposé par le conseiller Richard Lefebvre et résolu unanimement

Que la Municipalité effectue le reprofilage au coût de 1000.00\$ plus les taxes du fossé localisé entre les lots no 4 679 060 et 4 449 686 afin de permettre d'une part, d'aménager un bassin de rétention et, d'autre part, la jouissance pleine et entière de l'immeuble 4 679 060 à être vendu.

Que les fonds nécessaires à cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 03 10036 000- développement résidentiel.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**RÉSOLUTION 1185-10-12-2012**  
**PRÉPARATION DU GOÛTER | RENCONTRE DES MAIRES DE LA MRC DE LOTBINIÈRE DU 9 JANVIER 2013**

Il est proposé par le conseiller Richard Breton et résolu unanimement

D'autoriser une dépense de 450.00\$ pour la préparation du goûter à l'occasion de la séance des maires de la MRC de Lotbinière qui se tiendra à la Salle municipale de Saint-Patrice-de-Beaurivage le 9 janvier 2013.

Que les fonds nécessaires à cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02 11000 493 Conseil municipal – Réception.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**RÉSOLUTION 1186-10-12-2012**  
**AUTORISATION À PAYER LES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES POUR**  
**L'ANNÉE 2013**

Il est proposé par la conseillère Louise Vail  
et résolu unanimement

D'autoriser le Directeur général et Secrétaire Trésorier à payer les dépenses  
incompressibles pour l'année 2013.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**RÉSOLUTION 1187-10-12-2012**  
**LEVÉE DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE**

Il est proposé par le conseiller Richard Breton et résolu unanimement que la session  
soit et est levée à 20h10.

---

Lewis Camden,  
Maire

---

Frédéric Desjardins  
Directeur général et  
secrétaire-trésorier